

Les sources de l'histoire communale en Savoie

par **André PERRET**

J 275

La recherche historique est un travail attachant et qui réserve bien des joies. Cependant, faire revivre un milieu social et économique ainsi que les personnalités qui ont animé la vie locale et savoir par des touches discrètes rendre présents des êtres et des choses du passé est un art difficile. D'archives souvent poudreuses, témoins qui semblent morts d'époques révolues, il s'agit de faire surgir la vie. A certains l'utilité de ce travail peut sembler contestable. Le présent et l'avenir ne doivent-ils pas être avant tout l'objet de nos préoccupations ? D'ailleurs le temps n'est plus des longs loisirs pour les élites cultivées, qu'attendent maintenant des tâches plus actuelles et réalistes. Ces jugements, je crois apparaîtront vite superficiels à tout esprit qui réfléchit.

Le travail historique n'est pas seulement un hommage rendu à ceux qui nous ont précédés. S'il est respectable, puisqu'il peut procéder de la piété filiale et de l'amour du sol natal, il est par ailleurs un auxiliaire indispensable à la connaissance plus profonde de notre époque et des populations qui nous entourent. Pour ceux en particulier à qui incombe la délicate mission de l'enseignement, il importe de pénétrer la mentalité des êtres qui leur sont confiés et de leurs familles. La compréhension des faits historiques et des influences héréditaires qui ont marqué, à son insu souvent, l'âme d'un groupement social, est nécessaire pour agir sur lui avec finesse et avec cœur. Ce que nous pourrions appeler les sciences auxiliaires de l'histoire rurale, l'étude du patois, du folklore, des légendes, des anciens instruments aratoires, nous livre les influences qui ont mis leur empreinte sur l'imagination ou l'existence des populations. Les divergences d'opinion d'un village à un autre trouvent souvent une explication dans de lointains faits d'histoire économique ou sociale. Un historien savoyard, Paul GUICHONNET, a pu remarquer par exemple que l'état d'esprit politique actuel des populations rurales de Haute-Savoie, différait dans une certaine mesure suivant que les cultivateurs étaient possesseurs du sol ou simplement fermiers sous l'ancien régime. Il est certain que les hautes vallées alpestres, qui ont dans le cours de l'histoire, vécu d'une existence cloisonnée, loin des influences administratives et du patricial urbain, ont gardé l'esprit d'autonomie, toujours

digne, parfois même susceptible, des communautés paysannes, jalouées de leurs droits, qui les administraient jadis.

Des recherches historiques présenteront en outre pour ceux qui les entreprendraient un certain nombre d'avantages personnels non négligeables. Poursuivre d'intéressants travaux, dont vous aurez sur le plan local une partie des sources, est chose utile pendant les longs hivers montagnards. Si vous êtes appelés à vivre dans une contrée un peu retirée, vous pourrez ainsi sortir d'un isolement intellectuel. Vos recherches vous permettront d'interroger bien des gens curieux à entendre, vous ouvriront bien des portes. Elles vous faciliteront des rapports de bon voisinage avec tous ceux qui dans les environs auront des curiosités d'esprit analogues, avec les sociétés savantes et les personnalités locales. Dans le bourg où vous serez établis vos travaux personnels permettront de vous faire apprécier et d'exercer une légitime influence:

Quelque soit l'objectif que vous vous fixiez : rédiger une monographie générale de la commune ou établir seulement l'histoire d'une institution communale ou d'une période plus ou moins brève de l'existence de la localité, il vous faudra acquérir par des travaux d'approche des connaissances préalables et vous fixer ensuite une bonne méthode de recherches.

Il vous serait erroné de croire qu'il suffit, pour élaborer une histoire même très locale, de connaissances historiques fragmentaires. **Avant d'entreprendre il faut lire beaucoup.** Les éléments de l'histoire générale et de l'histoire régionale sont indispensables à la compréhension du passé d'une commune. Ces ouvrages d'information vous les trouverez à la Bibliothèque municipale de Chambéry et aux Archives Départementales, où vous pourrez les consulter. Une bonne histoire de Savoie, comme celles de M. Henri MENABREA ou de DUFAYARD ou encore le petit manuel publié par M. AVEZOU, dans la Collection **Que sais-je ?**, vous serviront d'initiation [des ouvrages plus récents sont à rechercher dans la bibliographie (Paul Guichonnet, Jean Nicolas, Christian Sorrel, André Palluel-Guillard...)]. Vous aborderez ensuite les ouvrages plus copieux, comme **Les Origines féodales dans les Alpes Occidentales** de Léon MENABREA. Des études particulières à l'une ou l'autre des anciennes provinces de Savoie, telle **l'Histoire de Maurienne** publiée en 1946-1947 par le Chanoine GROS, compléteront vos

informations. Des ouvrages sur l'histoire des institutions seront pour vous d'une utilité primordiale, puisque seuls ils vous permettront de comprendre l'état social et les rouages administratifs du passé, de connaître les termes employés pour désigner les différents fonctionnaires et les agents de la vie municipales de jadis et de préciser l'étendue des attributions de chacun. En pareille matière vous n'aurez pas de meilleur guide que l'Introduction merveilleusement documentée que Gabriel PÉROUSE, ancien archiviste de la Savoie, a publié en tête de ***l'Inventaire sommaire des Archives communales de l'arrondissement d'Albertville***. En une centaine de pages de ce volume, qui est à la disposition de tous aux Archives départementales, l'auteur a brossé un tableau magistral et complet de l'histoire de l'administration municipale en Savoie des origines à la Révolution. Il s'agit là d'une œuvre d'initiation obligatoire à l'historien local. L'ouvrage de DULLIN sur les ***Châtelains dans les domaines de la Maison de Savoie***, paru en 1911, et celui de Max BRUCHET sur ***l'Abolition des droits seigneuriaux en Savoie*** aideront beaucoup à vous révéler les institutions du passé. Il serait utile également d'élargir le cercle de vos connaissances par des ouvrages fondamentaux relatifs à l'histoire plus générale, comme l'ouvrage de PIRENNE sur ***Les Villes et les institutions urbaines*** et celui de Henri SÉE ***concernant les Classes rurales et le régime domanial en France au Moyen-Age***. De cet ensemble de lectures se dégageront des comparaisons utiles, qui vous permettront de déceler ce qu'il peut y avoir d'original dans les institutions où l'état social révélé par les archives savoisiennes.

Si vous n'avez pas craint de passer le temps nécessaire à vous munir d'un bagage historique suffisant, vous pourrez commencer votre travail. Avant d'entreprendre vos investigations dans les archives, il convient de connaître les sources imprimées qui intéressent votre sujet même. Il vous faudra donc dépouiller les mémoires et bulletins des sociétés savantes régionales : Académie de Savoie, Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, ainsi que les sociétés plus locales. Vous y glanerez des publications de textes anciens, des études partielles qui auront trait à votre sujet ou qui s'y rattacheront indirectement. Vous y trouverez des monographies de villages voisins, de châteaux ou d'établissements religieux proches de la contrée qui vous intéresse et qui auront eu avec elle des liens d'intérêt ou des différends qu'il vous faudra étudier. Vous y glanerez peut-être des biographies de personnages ayant joué un rôle important dans le pays qui fait l'objet de vos recherches. Bien des histoires communales y ont été publiées. Certaines

sont peut-être vieilles ou imparfaites, mais les meilleures d'entre elles pourront vous servir utilement de modèles. Le plan adopté, les questions soulevées vous ouvriront des horizons profitables. [Voir aussi Histoire des communes savoyardes en 4 tomes : Chambéry et ses environs, le Petit Bugey. (BH 4150) ; Aix-les-Bains et ses environs, les Bauges, la Chartreuse, la Combe de Savoie, Montmélian. (BH 4151) ; La Maurienne, Chamoux, la Rochette. (BH 4152) ; Albertville et son arrondissement.(BH 4153).]

La documentation tirée des textes imprimés étant achevée, le travail se décompose en deux phases bien distinctes, le dépouillement des archives et la rédaction.

La recherche dans les documents d'archives est une œuvre de patience, qui est essentielle, puisque seule elle permet la découverte de l'inédit. Tout historien qui se respecte ne peut se borner à répéter ou à condenser ce qui a été imprimé, si le sujet a déjà été ébauché. Le travail d'archives peut seul rectifier les erreurs que se transmettent de l'un à l'autre les auteurs qui n'ont pas été jusqu'aux sources. Le document du temps s'il est en contradiction avec l'imprimé ultérieur, doit lui être évidemment préféré, puisqu'il donne un contact direct avec le passé. Le chercheur s'aperçoit rapidement qu'il trouve dans les archives les détails vivants qui permettent la résurrection de ce qui n'est plus. Il y saisit sans intermédiaire et dans une spontanéité, qui n'est pas sans candeur ni charme, l'âme même des ancêtres lointains. Tous les travaux ont leur part d'aridité, mais peu d'entre eux ménagent à ce point la joie de la découverte.

Une objection se présente aussitôt à l'esprit : les archives sont d'une lecture difficile. Pour en avoir la clef, il faut être familiarisé avec les anciennes formes graphiques. En outre le texte des chartes médiévales est souvent dans une langue latine qui n'est plus le latin classique. Les mots ont des abréviations sévères ignorées de l'historien novice. L'obstacle est sérieux, mais il n'est pas insurmontable. Vous ne devez pas procéder pour la recherche comme pour la rédaction. Vos investigations doivent remonter le cours du temps, aller du connu à l'inconnu, du plus facile au difficile. Vous dépouillerez les documents du XIX^e siècle avant ceux du XVIII^e, puis vous entreprendrez la lecture des archives des XVII^e et XVI^e siècles. Ainsi vous vous familiariserez progressivement avec les changements de l'écriture comme avec l'évolution des institutions et des usages.

D'ailleurs la graphie du XVIII^e siècle est encore d'une lecture aisée. Pour la période antérieure vous verrez peu à peu évoluer la graphie et apparaître des signes d'abréviation. Dans bien des communes les documents du Moyen-Age sont rares ou n'ont pas 40 conservés. Vous devrez donc compléter vos lacunes en consultant les Archives Départementales, où vous aurez le secours de l'Archiviste pour surmonter, le cas échéant, les difficultés du déchiffrement. **Le Manuel de Paléographie** de PROU donne les notions nécessaires à la lecture des graphies anciennes. Ce volume, qui se trouve aux Archives du département, permet d'acquérir des bases, mais ne peut dispenser de ce qui ne s'acquiert que par la pratique.

Les archives communales sont évidemment la première source à consulter pour une monographie locale. Il s'agit d'une matière toujours vivante puisque les papiers administratifs modernes de la mairie ne sont que des archives en formation et assurent à celles-ci un accroissement ininterrompu.' Si les documents contemporains, utilisés quotidiennement par l'administration, sont dans la plupart des cas convenablement classés par le secrétaire de mairie, les archives anciennes, derniers vestiges de la vie municipale de jadis, sont trop souvent laissées à l'abandon. Avec un peu de flair vous finirez pourtant par les découvrir : amas informes entassés sous la poussière des siècles au fond d'un grenier, vieux registres reliés parfois de parchemin juchés sur des tablettes poudreuses dans le coin sombre d'un débarras ou dissimulés dans un placard. Vous êtes alors à la période héroïque de votre travail. Il vous faut braver la poussière, remettre de l'ordre, déceler la nature des documents. Vous auriez tort de vous décourager à ce stade de vos investigations et de penser que des papiers abandonnés et apparemment méprisés soient sans valeur. Il s'agit au contraire de précieux et uniques vestiges de l'histoire du pays. Leur disparition serait irréparable. Votre intervention peut attirer l'attention sur l'intérêt de ces documents et contribuer à les faire classer. Vous aurez ainsi sauvegardé des archives qui font partie du patrimoine moral et intellectuel de la Savoie et fait preuve d'intelligente initiative. S'il vous est possible de faire vous-même ce classement, ce qui ne peut qu'être profitable à vos recherches ultérieures, il vous faudra savoir que les archives communales doivent se répartir en deux catégories : les archives anciennes, antérieures à la Révolution, qui commence en Savoie à la fin de septembre 1792, et les archives modernes, postérieures à cette date. Chacune de ces deux parties se subdivise suivant la nature des documents en différentes séries représentées par des

lettres qui servent de cotes. Il serait trop long de les énumérer. Le cadre de classement des archives communales a fait l'ailleurs l'objet d'une brochure, dont un certain nombre d'exemplaires se trouvent aux Archives départementales et peuvent être mis à la disposition des secrétaires de mairie désireux d'avoir un guide pour le classement, qui doit être partout uniforme.

Nous allons voir maintenant de quoi se composent les archives communales. Tout d'abord il y a la série des registres des délibérations du Conseil de la commune. Il s'agit de cahiers, assez minces à l'origine, plus volumineux par la suite, où les procès-verbaux des séances sont enregistrés par le secrétaire. La suite des délibérations peut avoir été conservée depuis 1738, année de l'édit qui rendit partout obligatoire la nomination d'un secrétaire. Toutefois dans des localités des pertes ont créé des lacunes parmi ces registres, qui ne commencent assez souvent que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. C'est une des sources essentielles de l'histoire communale, puisqu'elle nous fait connaître les décisions adoptées par l'administration municipale, l'influence exercée par le pouvoir central, les bouleversements occasionnés par la politique générale et les guerres, le nom des notables qui ont la responsabilité de la gestion. Les chercheurs qui n'auraient pas le temps nécessaire pour entreprendre une monographie, plus générale peuvent toujours rédiger avec ces seuls registres une intéressante et vivante étude de détail sur la vie municipale de la commune. Il est possible d'en extraire les décisions relatives à un seul sujet : les épidémies, les famines, les événements politiques, les renseignements d'histoire agricole, par exemple. Vous pourriez si vous le préférez, relever les faits intéressants d'une période déterminée; étudier l'action du conseil communal à la fin de l'ancien régime, sous la Révolution et l'Empire, sous le Régime sarde ou après l'annexion de 1860. Vous aurez ainsi présenté une tranche d'histoire locale, une documentation précise que saura recueillir avec reconnaissance l'histoire générale.

La série des registres des délibérations peut dans certaines communes être doublée par un utile complément. Il s'agit des registres des actes insinués, c'est-à-dire de transcriptions d'actes décidés conformément aux délibérations municipales, comme les nominations de fonctionnaires et agents communaux, de procureurs appelés à défendre en cas de procès les intérêts de la commune, les adjudications de travaux. Il faut rapprocher de ces documents d'anciennes liasses, conservées dans quelques mairies et

contenant les procès-verbaux d'élections de syndics et conseillers municipaux par les assemblées d'habitants. Ces actes sont parfois assez anciens; ils remontent à Cevins à la fin du XV^e siècle, en 1502 à Villard-sur-Doron, en 1554 à Marthod pour citer quelques exemples. Ainsi nous sont donnés quelques aperçus antérieurs aux renseignements trouvés dans les délibérations, ce qui permet de compléter la liste des administrateurs municipaux. Certaines communes conservent une catégorie précieuse de documents : la correspondance du pouvoir central avec la municipalité. Les lettres des intendants du XVIII^e siècle sont pleines d'enseignements au sujet de l'impulsion donnée par l'autorité administrative sur les affaires locales.

L'établissement d'un cadastre général destiné à l'assiette foncière de l'impôt de la taille, fut décidé en 1728 par Victor-Amédée II et poursuivi jusqu'en 1738. Les documents laissés par ce travail, dit cadastre sarde, sont conservés aux Archives Départementales et également dans bien des mairies. Nous y trouvons tout d'abord ce qu'on appelle la mappe, c'est-à-dire un plan contenant les parcelles numérotées des propriétés. L'intelligence du plan parcellaire est donnée par des registres, les tabelles, où sont inscrits en ordre alphabétique les noms des propriétaires. Chacun d'eux est suivi de l'énumération de toutes les parcelles qu'il possède avec leurs numéros correspondant à ceux du plan, l'indication de la nature de chaque parcelle bois, pré, champs, propriété bâtie, etc... la superficie et le revenu des terres. Dans d'autres registres étaient consignées les mutations de propriété. Il s'agit des livres journaliers qui recevaient les déclarations des acheteurs et les livres de transport destinés à enregistrer pour chaque propriétaire ancien et nouveau les additions ou radiations de parcelles. Ces documents de mutations furent tenus au courant aux XVIII^e et XIX^e siècles pendant tout le régime sarde.

Ce cadastre ancien est un chef-d'œuvre d'exactitude. Il conserve de nos jours une valeur juridique en constituant pour celui qui peut l'invoquer une présomption légale de propriété.

Un nouveau cadastre fut entrepris de 1802 à 1808 par le régime consulaire puis impérial. Ce travail, hâtivement mené, ne présente pas les mêmes garanties et fut abandonné par la Restauration. Un troisième cadastre fut entrepris après l'Annexion de 1860. Vous pouvez donc retrouver dans les mairies des vestiges de ces différents

cadastres consistant en plans, tabelles ou matrices.

A l'aide du cadastre du XVIII^e siècle il est possible d'entreprendre des recherches du plus haut intérêt sur le morcellement de la propriété, les différentes superficies des parcelles, la répartition des cultures diverses, des prés et des bois, le revenu de la terre, les classes sociales des propriétaires et l'indivision familiale, encore très pratiquée alors. Des comparaisons avec un cadastre plus récent seraient riches en enseignements. Relever tous les noms des lieux-dits rencontrés dans l'ancien cadastre est un travail laborieux, mais d'une utilité incontestable pour la toponymie et l'histoire. Des nomenclatures complètes permettent de sauver de l'oubli de vieux noms du terroir, qui sont de très anciens vestiges du Moyen-Age ou de l'époque gallo-romaine. Des noms inscrits modestement sur un vieux plan contribuent à préciser l'emplacement d'un camp romain, d'établir les jalons d'un réseau routier antique, d'identifier des ruines, d'établir les différentes phases d'un défrichement médiéval. S'il convient pour apporter des conclusions scientifiques à un relevé de noms cadastraux, d'allier à une sérieuse érudition la plus extrême prudence, il est toujours loisible à quiconque de recueillir une nomenclature de toponymes et d'offrir ainsi des matériaux nécessaires aux travaux des savants.

Le cadastre a eu pour objet de connaître le patrimoine foncier des contribuables et d'assurer ainsi une plus juste répartition de l'impôt de la taille. Les rôles ou cottets de la taille donnent, dans les archives municipales, où ils ont été conservés, 1^a liste des personnes imposées et pour chacune le montant de la somme réclamée par le fisc. Des conclusions peuvent utilement se dégager relativement à la fortune des différentes classes sociales et en faisant des comparaisons avec les indications trouvées dans d'autres communes. Les recensements pour la gabelle du sel contiennent souvent de très précieux dénombrements de la population. Les documents concernant les impositions de guerre, appelées ustensiles et étapes, nous indiquent les passages de troupes et font la liaison avec l'histoire générale. Les registres de comptes, où sont inscrites les dépenses occasionnées par la gestion communale sont, contrairement à ce que pourrait croire un profane, des documents du plus haut intérêt pour l'histoire locale. Toutes les manifestations de la vie communale entraînent en définitive une somme à payer. Les indications relatives à chaque dépense nous font entrer familièrement dans l'existence

même de la localité. Vous assistez ainsi aux préparatifs effectués pour la réception solennelle d'un prince ou d'un personnage marquant, aux déplacements des syndics et conseillers se rendant près de quelque haut fonctionnaire pour obtenir à leurs administrés des dégrèvements fiscaux et des privilèges, aux mesures prises pour enrayer une violente épidémie de peste, aux constructions et aux réparations des bâtiments communaux. Registres de comptes, quittances et pièces justificatives sont donc toujours à consulter. Ces documents forment parfois de belles séries. À la Côte d'Aime les comptes remontent à 1539 et se poursuivent en douze registres jusqu'à la fin du XVII^e siècle. À Marthod les comptes rendus par les syndics commencent en 1625 et les pièces justificatives forment onze liasses allant de 1551 à 1792.

Les propriétés communales sont tout particulièrement dans les hautes vallées, où forêts et alpages abondent, une des principales richesses du pays. Les titres relatifs à ces biens constituent une partie importante et souvent la plus ancienne des archives des mairies. Les abandons d'alpages consentis par les seigneurs fonciers aux communautés paysannes, les acquisitions ou aliénations de biens, les affermagés à des particuliers, les livres terriers, les procédures entraînées par les contestations séculaires des communes voisines à propos des limites d'alpages, telle est la composition de ce fonds d'archives. Ces documents sont à utiliser pour l'histoire de l'industrie pastorale et de l'économie rurale. Les clauses des baux notamment peuvent être l'objet d'un bon sujet d'étude. Les terriers, registres où sont inscrits les noms des tenanciers avec l'indication de leurs redevances, donnent des listes précieuses de patronymes et de lieux-dits, ainsi que de vieux noms de mesures agraires utiles à relever. Un certain nombre de communes conservent encore des titres de leurs biens fonds remontant aux XIV^e et XV^e siècles.

Les archives paroissiales sont un élément de grand intérêt. Elles ont été généralement versées à la mairie au cours de la période révolutionnaire. La restauration sarde a permis cependant au clergé de récupérer les registres paroissiaux. En fait ces directives n'ont pas été partout suivies d'effet. Les anciennes archives ecclésiastiques se trouveront tantôt à la cure, tantôt à la mairie. Parfois elles sont démembrées et vous n'en trouverez qu'une partie chez le curé, le reste étant demeuré la propriété de la municipalité. Des versements par ailleurs ont été faits aux Archives départementales. Pour être sûr d'avoir consulté la totalité de ce fonds de documents il faut donc se renseigner dans trois

endroits différents.

Les archives provenant des presbytères peuvent être d'une masse fort importante. Elles nous renseignent non seulement sur la vie religieuse, les processions, confréries, prédications, le personnel et les édifices du culte, les écoles tenues souvent par des prêtres régents, les œuvres de charité, mais aussi sur l'administration des biens fonds de l'église. Il y a donc là encore possibilité d'une documentation pour l'histoire agricole. Les registres paroissiaux, où étaient enregistrés par le clergé les baptêmes, mariages et sépultures, sont les ancêtres de notre moderne état-civil. Ils sont un des fonds les plus utiles à consulter, des anciennes archives de la cure. La tenue de ces registres a été rendue obligatoire lors de l'occupation de la Savoie par le roi de France, François I. En fait l'ordonnance de Villers-Cotterêt, qui instituait en 1539 cette mesure ne fut exécutée que progressivement et à des dates plus ou moins tardives suivant les régions. L'enregistrement des baptêmes est antérieur à celui des décès et des mariages. Le plus ancien registre conservé remonte en 1568 à Beaufort, en 1603 dans la paroisse Saint-Thomas de la commune d'Esserts-Blay, en 1627 à Mercury-Gemilly. Les premiers registres ont souvent la tenue de livres de comptes. L'indication de la somme versée pour les frais de la cérémonie religieuse peut s'y trouver. Parfois le curé y indique au fur et à mesure qu'ils se produisent les faits de la chronique locale ou de la vie religieuse : baptêmes de cloches, épidémies, intempéries, cherté des grains, mentions des guerres ou des événements politiques. Ces indications, quand elles existent, sont toujours intéressantes à recueillir pour l'historien.

L'inscription des sépultures est postérieure à, celle des baptêmes; les mariages sont les plus tardivement enregistrés. A Beaufort les registres de sépultures datent de 1659 et ceux des mariages remontent en 1663. Parfois ces différentes mentions sont inscrites sur un même registre, parfois elles sont séparées. Bien des communes ont conservé leurs registres depuis le XVII^e siècle. Dans l'arrondissement d'Albertville par exemple plus de la moitié des mairies ont gardé au moins partiellement l'état-civil datant de l'ancien régime. Ces documents doivent nous servir à établir la filiation des familles seigneuriales, à relever le nom des notables, à établir la répartition statistique des différentes classes sociales et des métiers, à étudier le chiffre de la mortalité infantile, à dénombrer les enfants abandonnés et la proportion des illettrés, qui est donnée grâce à

l'indication des parrains ou témoins ne sachant signer.

Selon l'ancienneté et l'étendue de la commune, la valeur de ses biens communaux, le soin apporté à la conservation des documents, les incendies ou destructions accidentelles qui ont pu survenir, et l'apport plus ou moins considérable des registres et papiers de la cure, les archives municipales sont donc d'une importance et d'une ancienneté très variables. Certaines villes ou bourgs importants, grâce à leurs concessions de franchises, de privilèges, de foires et marchés, ont souvent des titres très anciens. C'est ainsi que les archives de Chambéry remontent en 1232, celles de Moutiers en 1278, et de Conflans-Albertville en 1286. Parmi les communes rurales, et les bourgs ou les petites villes on peut citer des actes datant de 1270 à Longefoy, de 1340 à Marthod, de 1370 à Landry, de 1374 à Villargondran, de 1412 à Termignon, de 1415 à Saint-Michel, de 1431 à Cevins et à Granier, de 1474 à Yenne et de 1477 à Villard-sur-Doron.

Sur les quarante-deux communes de l'arrondissement d'Albertville deux n'ont pas d'archives anciennes, huit conservent des archives du XVIII^e siècle, vingt-deux ont des documents des XVI^e ou XVII^e siècles, dix ont par titres originaux ou par copies ultérieures des titres remontant tant aux XIV^e ou XV^e siècle; une seule localité, Conflans, aujourd'hui Albertville, a des archives remontant au XIII^e siècle.

Après ces indications qui ne peuvent être sans lacunes, mais vous permettent toutefois d'entrevoir ce que sont les archives communales, il n'apparaît pas possible de vous montrer en détail comment les ressources offertes par les Archives départementales peuvent compléter votre documentation locale. Il convient malgré tout d'attirer votre attention sur la nécessité de consulter les archives du département au cas où vous auriez la pensée de rédiger une monographie historique de la commune. Pour vous aider dans vos investigations à travers la masse des fonds départementaux, vous pouvez compter alors sur l'aide du personnel des Archives, ce qui peut dispenser pour l'instant de vous apporter de longues précisions. Je me bornerai cependant à vous indiquer dès maintenant les deux sources essentielles à consulter. Parmi les archives savoisiennes, réintégrées de Turin à Chambéry conformément au dernier traité de paix avec le gouvernement italien, se trouvent près de dix mille rouleaux en parchemin. Il s'agit de comptes des revenus des

châtellenies et des comptes des subsides, imposition levée par les châtelains. Ceux-ci n'étaient pas les possesseurs des châteaux, mais des agents de l'administration chargés de la garde des châteaux, de la gestion financière, administrative et judiciaire de circonscriptions territoriales appelées châtellenies ou mandements. la commune à laquelle vous vous intéressez peut avoir été le chef-lieu d'une de ces anciennes châtellenies. En ce cas vous retrouverez immédiatement les comptes que vous devrez consulter. Dans le cas contraire les archives communales vous feront sans doute connaître à quel siège de châtellenie votre commune se rattachait et il faudra vous reporter aux comptes relatifs à cet ancien centre administratif. Ces documents, qui se poursuivent de manière continue de la fin du XIII^e au du début du XIV^e siècle jusqu'à la première moitié du XVI^e, vous permettront généralement d'avoir des données plus anciennes que celles fournies par les archives communales et de tracer un bon chapitre d'histoire médiévale. Grâce aux comptes des châtellenies et des subsides vous aurez de très anciens dénombrements de familles, des indications sur la construction et les réparations du château, sur les dunes et les diverses redevances, ainsi que sur la justice locale.

Les Archives départementales conservent une autre série de documents précieux, qui proviennent des anciennes administrations provinciales. Ils sont désignés sous le nom de série C. Il s'agit notamment des papiers de l'intendance générale de Savoie et des intendances de Maurienne et de Tarentaise. Un inventaire imprimé, qui facilite beaucoup les recherches, a été publié en 1887 par un ancien archiviste départemental, Alexis de JUSSIEU. Les rapports des intendants et leur correspondance avec les fonctionnaires locaux donnent évidemment une mine de renseignements sur les communes au XVIII^e siècle. Cette même série C contient d'autre part des documents relatifs aux fiefs. Sur les seigneuries et les abbayes ou prieurés les archives réintégrées de Turin permettent de compléter nos informations, en particulier au moyen de chartes médiévales.

Comment utiliser la masse de renseignements ainsi recueillis dans les sources imprimées d'abord, puis parmi les archives de la commune et du département ? La rédaction sera extrêmement laborieuse et malaisée, pour ne pas dire presque impossible, si vous avez relevé sans méthode les détails à recueillir. Plus vous accumulez consciencieusement les renseignements, plus il vous faut travailler méthodiquement sous peine d'être véritablement écrasé dans la phase ultérieure de l'exploitation de cet amas.

N'écrivez donc pas ce que vous avez à relever sur des feuilles de papier de toutes dimensions ni sur des cahiers. Utilisez des fiches ou des feuilles, toutes de même grandeur, et facilement maniables. Au début de votre travail cette obligation peut vous sembler une gêne, mais vous vous apercevrez à la longue de la nécessité de cette méthode. N'inscrivez qu'un seul fait sur chaque fiche et écrivez en tête une rubrique matière correspondant à ce renseignement. Il ne vous restera plus qu'à classer vos feuilles de papier en groupant ensemble les faits portant la même rubrique. Chaque groupe de fiches pourra ainsi correspondre à un des chapitres ou un des paragraphes de la monographie historique. N'hésitez pas à transcrire littéralement le cas échéant, en les plaçant entre guillemets des textes suggestifs puisés dans les archives et qui donneront à votre œuvre un peu de saveur du temps. Il vaut mieux, lorsque vous en serez à la rédaction, vous trouver devant une abondance de documentation et un choix à faire que de constater une pénurie. Il ne faut pas craindre de revoir certains documents, dont vous n'aurez pas saisi l'intérêt dès le début de vos recherches. Il ne peut être établi de plan modèle à suivre en toute circonstance. Le plan de l'ouvrage ne se dégagera qu'au fur et à mesure du travail de recherches. Il sera étroitement dépendant du caractère propre de l'histoire que la commune et de la documentation trouvée, qui peut être abondante sur certaines questions et pauvre sur d'autres points. Il faut tenir compte de la topographie même, qui donne plus d'importance tantôt au château et à l'histoire féodale, tantôt à la vie commerciale née d'une foire prospère, ou aux occupations pastorales. Il existe toutefois des périodes chronologiques comme le Moyen-Age, l'occupation française de 1536 à 1559, l'époque s'ouvrant par la restauration d'Emmanuel-Philibert en 1559 et s'achevant par la conquête de Louis XIV; la restitution de la Savoie à Victor-Amédée II en 1713 et le XVIII^e siècle, la Révolution et l'Empire, le régime sarde de 1815 à 1860, le Second Empire et la Troisième République. Dans les tranches chronologiques plus ou moins vaste peut s'insérer un ordre méthodique où sont passées en revue les diverses questions propres à chaque époque.

L'indication des sources où l'historien a puisé est indispensable. Elle permet seule le contrôle éventuel du sérieux avec lequel un travail a été effectué. Dissimuler ses sources n'est plus autorisé par la science historique. L'auteur doit découvrir les fondements mêmes de son œuvre. Une liste complète et méthodiquement établie des ouvrages imprimés consultés doit se trouver au début de l'ouvrage et une nomenclature

des sources manuscrites fera suite. Elle consistera dans l'indication des dépôts d'archives et pour chacun d'eux des séries et des cotes, si les documents consultés en sont pourvus. En outre, des références au bas des pages du texte donneront les précisions nécessaires. En cas de citation des références s'imposent. Rien ne doit être avancé sans être prouvé par un document authentique. L'histoire n'est pas une œuvre de l'imagination. Il ne faut pas l'arranger par souci littéraire ou au gré des traditions orales. Les légendes locales, même anciennes et tenaces, ne sont pas de l'histoire. De persistantes traditions veulent par exemple que les habitants de certaines communes de Haute Tarentaise soient issus d'envahisseurs sarrasins ou que les habitants des Gets en Haute-Savoie descendent d'une tribu d'israélites. Aucun fait historique ne vient confirmer ces assertions qu'il est toutefois intéressant de relever dans un chapitre consacré aux légendes locales. L'esprit critique, dont vous devez être armé, s'exercera même sur les ouvrages imprimés que vous aurez utilisés. Vous devrez reconnaître si vos prédécesseurs ont élaboré leur travail en allant jusqu'aux sources et faire ainsi le tri des faits scientifiquement prouvés et de ceux qui sont imparfaitement établis. Le respect dû au nom d'un auteur de valeur ne doit pas vous empêcher de dire qu'il s'est trompé si vous en avez la preuve certaine. L'historien doit avant tout être exact, mais il ne doit pas par suite d'une présomptueuse ignorance tirer d'un document mal interprété une pseudo-preuve de l'erreur d'autrui, ou céder à l'amour du paradoxe ou de la publicité en contredisant des faits déjà scientifiquement prouvés. L'historien doit écrire avec simplicité, clarté et précision. Les effets de style lassent à la longue le lecteur qui recherche avant tout des faits. Le détail pittoresque et vrai aide beaucoup à la résurrection du passé. L'indication de quelques objets familiers et archaïques, trouvés dans un vieil inventaire de meubles ou dont l'acquisition est mentionnée dans un compte, vous permettra l'évocation heureuse de l'intérieur d'un château disparu ou d'une maison commune. Une phrase savoureuse en quelques mots d'ancien patois relevés dans un acte de procédure et cités à propos fera mieux connaître la rouerie ou la naïveté d'un personnage que de longs développements.

Une monographie historique peut s'ouvrir par une présentation géographique des lieux étudiés. Le climat, le sol et ses productions ont exercé leur influence sur le mode d'existence et l'histoire des habitants. La géographie physique et humaine, qui doit être traitée sans excessifs développements, ne peut être omise, car il existe des liens entre les différentes branches de la science. Cet exposé préalable achevé, vous pourriez passer à

l'étude du nom même de la commune en indiquant, avec leurs dates précises, les plus anciens documents qui mentionnent son existence ainsi que les formes et les

graphie anciennes du nom. Une étude analogue peut être faite avec profit sur les toponymes des hameaux et des lieux-dits. Pour les étymologies il faut être d'une extrême prudence. La science étymologique demande une longue initiation. Elle est, il faut l'avouer, jeune encore et dans bien des cas-les maîtres eux-mêmes sont en contestation. Il est donc facile à des novices en la matière d'errer complètement et il est toujours dommage de voir tant d'ouvrages historiques sérieux et par ailleurs bien documentés débiter par des erreurs étymologiques grossières. Les étymologies que vous trouverez dans les monographies locales sont trop souvent fantaisistes. Le département de la Savoie a heureusement la chance de posséder un ***Dictionnaire étymologique des noms de lieux*** publié en 1935 par le Chanoine GROS. L'Essai de toponymie que H. JACARD a fait paraître dans ***les Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande*** (2^e série, T. VII) peut être valablement utilisé, car la Savoie et la Suisse de langue française ont bien des noms de lieux identiques. Les travaux que MONTANDON, Léon MURET et Charles MARTEAUX ont consacrés à la toponymie savoisienne permettront de confronter les hypothèses ou d'arriver à une conclusion. La toponymie exige des connaissances philologiques sérieuses. La prudence est de mise pour l'historien local qui pourra dans certains cas, se contenter, sans trop se compromettre, de dire : l'étymologie de telle commune serait d'après le Chanoine GROS la suivante...

L'histoire locale à l'époque préhistorique, gallo-romaine, burgonde ou franque est malaisée. Le travail le plus utile est de relever consciencieusement tous les vestiges trouvés dans la commune fortuitement ou au cours de fouilles récentes ou anciennes; outillage préhistorique, inscriptions lapidaires, monnaies romaines, tombes burgondes. Si vous n'avez aucun témoignage de ces époques, ne tentez pas une diversion en décrivant par exemple la grande taille des burgondes ou les huttes celtiques à l'aide de manuels généraux, qui d'ailleurs peuvent ne pas s'appliquer à l'habitat ancien en pays de montagne. L'occupation humaine de certaines hautes vallées peut avoir été postérieure à la période antique. Il ne faut donc pas se laisser entraîner par l'imagination à vouloir à tout prix combler des lacunes qu'aucune personne sérieuse ne, pourra vous reprocher, s'il n'y a ni vestiges ni documents contemporains. Efforcez-vous plutôt de déceler, en vous appuyant sur des historiens savoyards sérieux, comme l'abbé DUCIS, ou sur le

Dictionnaire topographique du département de la Savoie par VERNIER, les voies romaines les plus proches et les anciennes circonscriptions ethniques ou administratives dont dépendait le territoire étudié. Vous éviterez les incursions hors de propos dans l'histoire générale.

Il ne faut pas émettre par exemple, l'hypothèse que César est peut-être passé dans la commune puisque sa venue aurait été signalée dans telle autre localité peu éloignée. Comme rien ne nous permet d'affirmer que César a fait un détour et que vous ne connaissez pas à fond le réseau routier gaulois, il vaut mieux ne pas risquer une inexactitude. Les légendes flatteuses ont la vie dure. Si vous écrivez "peut-être", l'historien suivant dira "sans doute" et un troisième auteur s'appuiera sur vous pour lancer une affirmation. Ainsi se déforme la tradition historique.

Les mêmes observations valent pour l'histoire des périodes suivantes. Vous devez vous borner à l'étude du passé d'un terroir et vous en tenir aux sources. Il n'y a pas de honte à dire qu'il n'existe sur le sujet, aucun document antérieur au XIII^e siècle. Si la tâche d'un statuaire consiste à créer une forme corporelle harmonieusement proportionnée et pourvue de tous ses membres, il ne peut être de même pour l'historien. Il lui faut admettre que son œuvre gardera des lacunes sur des époques plus anciennes ou sur certaines questions à propos desquelles les documents sont muets. Votre ouvrage vaudra par l'utilisation intelligente et complète des sources, même s'il doit être limité dans le temps.

Pour la période médiévale vous donnerez des renseignements sur le château, les fiefs, les familles seigneuriales, les tenanciers, les redevances et les usages, le mouvement démographique, l'exploitation de la terre et des forêts, la commune dans ses rapports et ses difficultés avec les communes voisines, les seigneuries laïques et ecclésiastiques, les agents de la maison de Savoie, notamment le châtelain, les franchises locales, les foires et marchés. Il vous faudra définir nettement la condition des personnes, en particulier les restrictions apportées à la faculté de tester par la mainmorte ou taillabilité personnelle, qui correspond à l'ancien servage. Il ne faut pas tomber toutefois dans l'erreur de présenter un exposé complet du système seigneurial et des

coutumes médiévales, que les ouvrages généraux ont tant de fois décrits. Appliquez-vous au contraire à déceler ce que vous pouvez découvrir d'original ou de plus local et ce qui peut ajouter à nos connaissances ou contribuer à les rectifier. C'est en cela que vous ferez œuvre utile.

L'histoire de la commune après la restauration d'Emmanuel-Philibert en 1559 donnera lieu à l'étude de questions nouvelles : l'action grandissante du pouvoir central et de ses agents, la perception des impôts, tailles et gabelle, l'émigration, l'administration de la commune avant et après l'édit de réforme communale de 1738, les conséquences de l'affranchissement général des droits seigneuriaux en 1771. A l'époque révolutionnaire vous devrez vous documenter sur la députation à l'Assemblée des Allobroges, les changements successifs opérés dans la municipalité, les achats de biens nationaux, le clergé constitutionnel et les prêtres réfractaires, les conscriptions, les réquisitions de vivres et les difficultés de ravitaillement. L'histoire du XIX^e siècle est souvent négligée bien à tort par les historiens qui la jugent trop proche de nous et dépourvue de pittoresque. Des événements marquants ont toutefois eu lieu en Savoie à cette époque, comme la restauration du régime sarde et l'Annexion de 1860. L'influence de ces changements sur la vie politique et économique d'une commune rurale est d'un grand intérêt. Des phénomènes récents, comme la naissance et le développement du tourisme, les adductions d'eau, l'électrification des campagnes sont à étudier pour leurs conséquences sociales et économiques.

Rédiger une monographie historique est donc une entreprise exigeant un travail assez long, des connaissances et de l'esprit critique. Si vous n'avez pas à votre portée une documentation suffisante, il vous sera toujours possible d'étudier une question de détail bien déterminée. Il vaut mieux épuiser un sujet restreint que de traiter imparfaitement une question plus vaste. Si vos goûts personnels ne vous inclinent pas à la lecture des archives, vous pourrez cependant devenir d'une autre manière de bons auxiliaire de la science historique. Il y a en effet des enquêtes à mener auprès des vieux paysans pour recueillir de leurs bouches les contes et les légendes populaires, relever tout ce qui a trait au folklore local, ce qui subsiste des anciens rites en usage pour les mariages ou sépultures par exemple. Vous ajouteriez un chapitre nouveau à ce que nous savons par l'ouvrage de VAN GENNEP, intitulé : ***En Savoie du berceau à la tombe***. Les

termes du patois qui tend à disparaître, mais est si révélateur de la tournure d'esprit d'une population, doivent être recueillis avec les prononciations exactes. Cette tâche est précieuse pour l'histoire et les études philologiques. Ainsi vous pourriez compléter le ***Dictionnaire savoyard*** publié par CONSTANTIN et DÉSORMAUX. Une initiative heureuse serait aussi de former une collection de photos reproduisant les monuments anciens ou pittoresques, le château, l'église, les types les plus caractéristiques de chalets et de toitures, les costumes, les vieux meubles et d'anciens objets aratoires ou domestiques en voie de disparition. Une notice explicative devra accompagner chaque illustration. Les Archives Départementales recueilleraient avec satisfaction le double d'un album semblable, si vous pouviez le lui offrir, ou le texte de vos enquêtes et de vos travaux historiques. Il serait à souhaiter que les Sociétés savantes régionales puissent en assurer la publication.

Si vous avez aperçu les difficultés et les écueils du travail historique, vous n'en avez pas moins saisi, je l'espère, qu'il s'agit d'une œuvre attachante, susceptible de captiver les esprits qui s'y adonnent sans autre préoccupation que la recherche de la vérité. Pour faire comprendre ce qu'étaient nos ancêtres et le mobile de leurs actions, il faut se pénétrer de la mentalité et des usages de jadis, des conditions économiques d'alors. Gardons-nous de jugements trop hâtifs, qu'ils soient favorables ou sévères, sur une période quelconque du passé, sur un groupe d'hommes ou quelques personnalités qui se trouvent par leur formation et leurs conditions de vie si éloignés de nos conceptions modernes. Notre documentation sur eux peut d'ailleurs être trop fragmentaire pour étayer un jugement sérieusement fondé.

L'histoire n'est pas un plaidoyer ou une mise en accusation. C'est la recherche en toute impartialité de ce qui n'est plus. Vos conclusions s'imposeront d'autant plus que vous les aurez plus discrètement formulées à la suite de faits précis et formels, énoncés sans idées préconçues et sans omission. Après avoir fait parler les textes, il est bon de laisser quelque chose à penser au lecteur et de lui faire mettre le point final à la conclusion.